

PETR BRUCHE MOSSIG

Délibérations du Comité Syndical

- Séance du 25 Janvier 2023 -

Nombre de membres du Comité Syndical en exercice :

- 54 titulaires

Nombre de membres votants :

34



Nombre de membres présents :

28



Nombre de membres ayant donné procuration :

6

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 25 janvier à 18 heures 00, le PETR BRUCHE MOSSIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, en Salle Robert ROBERT à la Communauté de Communes, 2 route Ecospace à MOLSHEIM.

MEMBRES VOTANTS PRESENTS :

- ⇒ Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG
Mme Marie-Reine FISCHER, Maire de DINSHEIM-SUR-BRUCHE
Mme Claire LIEBERT-PERRAT, Conseillère Municipale de DORLISHEIM
M. Alexandre DENISTY, Maire de DUTTLENHEIM
Mme Marianne WEHR, Maire d'ERGERSHEIM
M. Eric FRANCHET, Maire d'ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE
M. Pierre THIELEN, Maire de GRESSWILLER
M. Guy ERNST, Maire d'HEILIGENBERG
Mme Chantal JEANPERT, Adjointe au Maire de MOLSHEIM
Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe au Maire de MOLSHEIM
M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire de MUTZIG
Mme Caroline PFISTER, Adjointe au Maire de MUTZIG
Mme Marielle HELLBOURG, Maire de NIEDERHASLACH
M. Guy SCHMITT, Maire de SOULTZ-LES-BAINS
M. Sébastien JACOB, Conseiller Municipal de WOLXHEIM

REÇU le

- 1 FEV. 2023

À LA SOUS-PRÉFECTURE
de MOLSHEIM

- ⇒ Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche
M. Jean-Bernard PANNEKOECKE, Maire de LA BROQUE
M. Jean-Louis BATT, Maire de LUTZELHOUSE
M. Marc SCHEER, Maire de ROTHAU
M. Alain FERRY, Maire de WISCHES

- ⇒ Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble
M. François SCHNEIDER, Maire de COSSWILLER
M. Fabien BLAESS, Maire de DANGOLSHEIM
M. Pierre Paul ENGER, Maire d'HOHENGOEFT
M. Patrick DECK, Maire de KIRCHHEIM
M. Daniel FISCHER, Maire de MARLENHEIM
M. François JEHL, Maire d'ODRATZHEIM
Mme Sylvie THOLE, Maire de SCHARRACHBERGHEIM IRMSTETT
M. Daniel ACKER, Maire de WANGENBOURG ENGENTHAL
Mme Michèle ESCHLIMANN, Maire de WASSELONNE
M. Pierre GEIST, Maire de WESTHOFFEN

MEMBRES REPRESENTES :

M. Gilbert ROTH, ayant donné procuration à Mme Claire LIEBERT-PERRAT
M. Julien HAEGY, ayant donné procuration à M. Eric FRANCHET
M. Laurent FURST, ayant donné procuration à Mme Sylvie TETERYCZ
M. Nicolas BONEL, ayant donné procuration à M. Jean-Louis BATT
M. Nicolas WINLING, ayant donné procuration à M. Fabien BLAESS
M. Pierre BURTIN, ayant donné procuration à M. Daniel FISCHER

ASSISTAIENT EN OUTRE :

Mme Michèle HEUSSNER, Directrice du PETR
M. Grégory HEINRICH, Directeur Adjoint chargé du SCoT
M. Thierry HOEFFERLIN, Conseiller aux décideurs locaux -Trésor Public

EXCUSES :

M. Thierry ROGELET, Sous-Préfet de MOLSHEIM
M. Franck LEROY, Président de la Région Grand Est
M. Bernard RAULIN, Adjoint au Maire d'ALTORF
Mme Marie-Paule DIETRICH, Conseillère Municipale d'AVOLSHEIM
M. Mathieu BLEGER, Conseiller Municipal de DUTTLENHEIM
M. Maxime LAVIGNE, Conseiller Municipal de MOLSHEIM
M. Jean-Michel WEBER, Conseiller Municipal de MOLSHEIM
M. Bülent TEMIZAS, Adjoint au Maire de MUTZIG
M. Jean BIEHLER, Maire d'OBERHASLACH
M. Alexandre GONCALVES, Maire de STILL
Mme Alice MOREL, Maire de BELLEFOSSE
M. Marc DELLENBACH, Maire de BOURG-BRUCHE
M. Emile FLUCK, Maire de COLROY-LA-ROCHE
M. Maurice GUIDAT, Maire de FOU DAY
M. André WOOCK, Maire de NATZWILLER
M. Thierry SIEFFER, Maire de RANRUPT
M. Marc GIROLD, Maire de RUSS
M. Romain MANGENET, Maire de SAALES
M. Laurent BERTRAND, Maire de SCHIRMECK
M. Alain GRISE, Maire d'URMATT
M. Gérard STROHMENGER, Maire de TRAENHEIM
M. Yves JUNG, Maire de WANGEN

OBJET : FINANCES - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

REÇU le

N° 2023-189-PETR

- 1 FEV. 2023

EXPOSE

À LA SOUS-PRÉFECTURE
de MOLSHEIM

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (applicable aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 3500 habitants), le Comité Syndical doit débattre des orientations générales du budget, dans un délai de deux mois avant l'examen du Budget Primitif. Non soumis à un vote, ce débat permet une réflexion et un échange sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et les exercices suivants.

Les orientations budgétaires pour l'année 2023 ont été établies sur la base des principes et hypothèses suivants :

- ✓ Stabilité des contributions des membres, à l'identique depuis 2020 : 495 768€.
- ✓ Continuité dans l'action pour l'animation économique, la rénovation énergétique et finalisation du programme Leader en cours
- ✓ Animation et suivi du SCoT approuvé et appui aux communes pour sa mise en œuvre en s'appuyant notamment sur l'observatoire en cours de développement
- ✓ Provisionnement pour la révision du SCoT
- ✓ Suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation du plan climat
- ✓ Mise en œuvre du projet de mobilité (covoiturage et signalétique vélo) retenu par TENMOD 2022
- ✓ Engagement de l'étude de potentiel du territoire en EnR
- ✓ Renforcement de l'équipement informatique, dont le renouvellement du serveur non réalisé en 2022

Hypothèses :

- ✓ Engagement du nouveau programme Leader 2023-2027 : décision de la Région annoncée pour mars 2023
- ✓ Renouvellement de l'aide à l'ingénierie de la Région
- ✓ Renouvellement du financement de la CeA pour l'accompagnement des publics BRSA
- ✓ Participation du Piémont des Vosges pour l'accompagnement des créateurs d'entreprise
- ✓ Obtention de cofinancements de la CeA pour les actions mobilité
- ✓ Obtention d'un financement à 70% de l'ADEME pour l'étude de potentiel EnR
- ✓ Rémunération en CEE sur la valorisation de travaux sur bâtiments publics et éclairage public à hauteur de 6 000€
- ✓ Mobilisation du fonds vert pour le financement de l'ingénierie, de l'observatoire, du plan climat et de la mobilité (non chiffré)

Dans cette approche, le montant des charges, hors opérations d'ordre et amortissements, est estimé à 1 120 000,00 € dont :

- 26 % affectés au développement territorial (Leader+ Tremplin),
- 38 % à la transition énergétique,
- 18% au SCoT,
- 18 % pour la direction générale.

Les charges de personnel sont chiffrées à près de 620 500 € (726 K€ au BP 2022) intégrant l'augmentation des charges et cotisations, le recrutement d'un alternant sur le plan climat, un stagiaire pour l'observatoire des espaces d'activités économiques, la consolidation du poste de géomaticien et de la gestion Leader, ainsi que l'arrêt du poste de CEP.

Des actions prévues au BP 2022 sont reportées à l'exercice 2023 : projet mobilité (covoiturage et signalétique vélo) pour près de 110 000€, équipement informatique (35 000 €), ateliers et fiches SCoT (25 000 €).

D'autres opérations sont reconduites : animation économique avec le pôle Créa et le réseau AC:TIONS (22 000 €), suivi du plan climat (15 000 €), ainsi que le Fonds dédié pour la transition (25 320 €) en investissement.

Les propositions budgétaires intègrent en plus une étude sur le potentiel EnR du territoire provisionnée à 80 000€, des provisions pour la révision du SCoT (50 000€) et des moyens pour la mise en œuvre du RGPD (13 200€).

Le budget affecté à la communication est de l'ordre de 11 000 €.

Au niveau des **recettes** la part stable des cotisations des membres (495 768€) représente 44 % des produits. Face à une baisse prévue des subventions et rémunérations d'actes, estimées à 320 054€ (29%), le PETR devra compléter les produits d'exploitation par ses fonds propres à hauteur d'un peu plus de 278 000€. Cette part pourrait être réduite par la mobilisation d'aides de l'Etat dans le cadre du fonds vert.

Les subventions ou rémunérations d'actes prévues comprennent

- un financement de la CeA pour le conseil aux BRSA (15 000€),
- le dispositif chèque Créa et pôle Créa de la Région Grand Est pour 31 000€,
- des financements FEADER pour le programme Leader pour 41 928 €,
- la Région et le dispositif SARE pour l'EIE labellisé France Rénove (66 433€),
- les subventions de la Région au titre de l'ingénierie territoriale (40 000 €),
- le 1er versement de l'ADEME dans le cadre du financement Tenmod 2022 du projet mobilité (30 000€),

ainsi que des subventions escomptées, à savoir celles, de l'ADEME pour l'étude EnR (56 000€) ou de la CeA pour le projet mobilité (30 000€ du fonds innovation) ainsi que de la Région pour l'inter SCoT (8 000€).

Des recettes liées à la valorisation en certificats d'économie d'énergie des travaux réalisés sur les bâtiments communaux sont prévues à hauteur de 6 000€.

Ces produits d'exploitation sont complétés par les participations au fonctionnement de Tremplin (37 200€) ainsi que la contribution d'OKTAVE (2000€).

Dans cette approche les fonds propres seraient mobilisés à hauteur de 136 000€ pour l'investissement (équipement informatique, signalétique covoiturage, fonds dédiés transition énergétique, provision révision SCoT).

Cet ensemble porterait le budget global à 1 120 000€, hors opérations d'ordre et amortissements.

DECISION

LE COMITE SYNDICAL

VU la loi du 22 Juin 1994 et les décrets d'application s'y rapportant ;

VU les articles L. 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs notamment à l'adoption du budget ;

VU l'approche technique de la situation financière du PETR Bruche Mossig présentée à savoir notamment :

- Un tableau récapitulatif des contributions prévisionnelles des collectivités au titre de 2023, réparties selon les clés de financement en vigueur,
- Le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice budgétaire 2022 du PETR,
- Une projection prévisionnelle analytique du Budget Primitif de l'exercice 2023.

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

A l'unanimité
Prend acte

de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2023 sur la base d'un rapport portant sur le budget du PETR,

demande

au Président de préparer le budget 2023 selon les orientations ainsi définies,

autorise

le Président ou son représentant à signer toute pièce relative à cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Jean-Bernard PANNEKOECKE

Le Président,



Alain FERRY

Transmis au représentant de l'Etat le : 01/02/2023

Publié le : 03/02/2023

REÇU le

- 1 FEV. 2023

À LA SOUS-PRÉFECTURE
de MOLSHEIM